CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 22 février 2011

En application des dispositions légales, la Municipalité porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises par le Conseil communal dans sa séance du 22 février 2011.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux pouvant faire l'objet d'une requête à la Cour constitutionnelle du canton de Vaud

Aucun

b) Décisions susceptibles de référendum

- **adopté le projet de construction d'un centre de vie enfantine, extension et réfection du collège de la Croix-Blanche et alloué à la Municipalité un crédit de CHF 7'147'000.-- (sept millions cent quarante-sept mille francs) pour sa réalisation;**
- **accordé à la Municipalité un crédit de CHF 710'000.-- (sept cent dix mille francs) pour la construction d'un collecteur séparatif et réfection de la chaussée, avec réalisation d'un trottoir et renouvellement de l'éclairage public, au chemin du Petit-Vennes (2ème étape);**
- **accordé à la Municipalité un crédit de CHF 185'000.-- (cent huitante-cinq mille francs) pour la construction d'un collecteur séparatif aux chemins du Bois-Murat et du Vaugueny;**
- **accordé à la Municipalité un crédit de CHF 365'000.-- (trois cent soixante-cinq mille francs) pour l'acquisition d'un nouveau tracteur, d'une remorque et d'une grue pour le Service communal des forêts;**
- **accordé à la Municipalité un crédit de CHF 79'000.-- (septante-neuf mille francs) pour l'acquisition d'une faucheuse débroussailleuse pour le Service communal des travaux.**

c) Autres décisions

- **élu la Commission de gestion 2011;**
- **élu un membre de la Commission d'établissement;**
- **élu deux membres de la Commission des pétitions;**
- **pris acte de la réponse de la Municipalité au postulat déposé par le Conseiller Erich Dürst sur les possibilités de doter le Conseil communal d'instruments de travail modernes permettant de simplifier les travaux administratifs et la communication;**
- **pris acte de la réponse de la Municipalité au postulat déposé par le Conseiller Michel Perret concernant l'adhésion de la commune d'Epalinges à l'action Solidarit'eau Suisse;**
- **pris acte de la réponse au postulat déposé par le Conseiller Erich Dürst concernant l'affiliation des Conseillers municipaux à une caisse de pension (2ème pilier).**

Le Conseil communal a en outre décidé de transmettre à la Municipalité :

- **L'interpellation déposée par Madame la Conseillère Mary Pittet concernant l'état de santé de l'Eglise des Croisettes (risque d'effondrement de la poutre faîtière).**

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale (susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle), le délai référendaire est de vingt jours dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.

Pour les objets susceptibles de référendum en matière communale, le délai référendaire est de vingt jours à partir de l'affichage de la décision au pilier public.

Epalinges, le 23 février 2011

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le Secrétaire :

Yvan Tardy Alexandre Good